



CTA du vendredi 12 Novembre 2021 – déclaration du SNALC

Madame la Rectrice,

Nous vous remercions de nous avoir envoyé les documents dans les temps, cela permet une analyse fine de tous les éléments à l'ordre du jour, et participe à un dialogue social plus serein et plus constructif.

Nous commencerons par vous livrer nos inquiétudes concernant le constat des effectifs du premier degré. Le public enregistre une perte de 2004 élèves. Il y a bien sûr une partie d'explication à rechercher dans la démographie, mais les chiffres de l'enseignement privé nous interpellent ; en effet alors que le contexte sanitaire fut le même pour tout le monde, les effectifs premier degré du privé sont restés stables pour le sous-contrat (+27) et ont même augmenté pour le hors-contrat (+322). Cela revient à dire que depuis deux ans, des parents ont décidé de faire l'instruction dans les familles ou d'inscrire leurs enfants dans le privé. La raison est probablement multifactorielle, mais cela nous semble lié à la gestion catastrophique de la pandémie dans les écoles publiques. En effet, les discours contradictoires et dont la logique globale est de moins en moins intelligible, n'ont pas été rassurants pour les familles (masques/pas masques, manque de gel, non désinfection des locaux, vaccination, autotests etc...), les protocoles changeants et les difficultés de remplacement ont entraîné des perturbations dans la continuité de la prise en charge des jeunes élèves.

D'ailleurs, si l'on compare les prévisions et le constat ; on remarque que l'administration prévoyait moins de pertes dans le public (écart constat/prévision : -261) et pas autant de nouveaux élèves dans le privé (écart constat/prévisions : +532). Vu le contexte actuel, il eut été intéressant d'étudier le nombre d'élèves suivant à cette rentrée un enseignement à domicile ; nul doute qu'il est encore en forte augmentation.

S'il est vrai que le SNALC s'est félicité du fait qu'on ait gardé les écoles ouvertes pour permettre une continuité pédagogique et une vie sociale pour nos enfants, nous vous avons alerté dès le début sur la gestion peu cohérente, à savoir de laisser des classes entières, plutôt que des demi-groupes, ne pas équiper les écoles en purificateurs d'air, ne pas désinfecter systématiquement, le manque de gel entre autre...

Si on se penche sur le second degré, on constate qu'en collèges, les effectifs ont baissé dans les classes de 6ème et 5ème mais sont stabilisés sur les autres niveaux. Là aussi, les parents ont certainement fait le choix de faire confiance au privé, au regard du petit âge des enfants et parce qu'ils sont séduits par un discours plus cadrant et moins versatile que celui tenu dans le public. Il faudra dès lors s'interroger sur les moyens humains et matériels des uns et des autres, qui poussent de plus en plus de familles à

faire confiance au privé plutôt qu'au public, malgré le surcoût d'une telle décision. Il ne s'agit pas de dénigrer le premier mais d'alerter sur le fait que le public n'est plus à la hauteur, car il ne s'en donne pas les moyens ni l'ambition.

Ainsi, l'augmentation des effectifs constatée dans les lycées publics est presque cinq fois inférieure, en proportion, à celle constatée dans les lycées privés.

Les effectifs baissent dangereusement en lycées professionnels, ce qui revient à dire que la réforme de la voie professionnelle n'attire pas, et fait même fuir. Il faut en tirer les conséquences et arrêter les improvisations qui ne démontrent aucunement leur utilité comme la co-intervention, ou le chef d'œuvre, qui ont servi à prendre sur les heures d'enseignement pour en faire des joujoux dont nos adolescents ne sont pas demandeurs. Cette baisse se constate également en classes prépa et en BTS. Les bacheliers ne souhaitent plus rester dans les lycées pour suivre leur cursus. Il en va donc également de l'état d'esprit de nos établissements et d'une génération d'étudiants désireuse de liberté, las d'un système qui manque cruellement d'ambition.

Nous pourrions en débattre longuement mais nous savons que vous vous efforcerez de dire que tout va bien quand les chiffres démontrent que tout va mal.

Sur le second sujet qui nous est soumis ce jour, il y a beaucoup à dire mais peu d'informations livrées. Pour l'Éducation nationale, un PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) est « un vecteur d'un meilleur accompagnement des élèves en situation de handicap ». Avec les PIAL, le ministère voulait marquer sa volonté de mieux reconnaître la place des AESH dans le système scolaire.

Pourtant de leur expérimentation en 2018/2019 à leur généralisation à la rentrée 2021, force est de constater que l'amélioration recherchée n'est pas au rendez-vous, c'est même tout le contraire.

Non seulement les élèves ne sont pas mieux accompagnés, puisque l'aide mutualisée est devenue la norme, et le nombre moyen d'heures d'accompagnement par élève en situation de handicap a considérablement baissé, laissant les AESH en charge de l'inclusion en grande souffrance.

D'après nos données statistiques et remontées de terrain, les PIAL exigent de grandes facultés de mobilité et d'adaptation de la part des AESH. En effet, les changements d'école ou d'établissement et de classe (vécus respectivement par 25% et plus de 50% des AESH au cours de l'année 2020-2021), imposent d'appartenir à plusieurs équipes éducatives qui peuvent être de niveaux très divers. En outre, les élèves accompagnés sont porteurs de handicaps très différents, souvent très lourds voire trop lourds compte-tenu de la formation continue, trop souvent indigente, dispensée aux agents (qu'ils soient AESH ou enseignants).

Il faut ajouter à cela les fréquentes modifications d'emploi du temps faites en cours d'année, et parfois incompatibles avec un second emploi, sans laisser un temps suffisant aux AESH pour s'organiser professionnellement et personnellement au détriment de leur vie de famille. Ces changements imposés et au pied levé témoignent du manque de considération de notre institution à l'égard de ses AESH.

Par ailleurs, pour 64% des AESH exerçant en service partagé, le temps de trajet n'est pas comptabilisé dans l'emploi du temps comme du temps de travail et 73,5% ne perçoivent pas le remboursement de leurs frais de déplacement.

Être AESH en PIAL nécessite donc d'être corvéable à merci. Pour le SNALC, c'est inacceptable, d'autant plus au regard du maigre salaire qu'ils reçoivent.

Si on ajoute à cela, la sortie du Ministre visant à se satisfaire de ce qu'il appelle des « avancées », on ne pourra finir que par écœurer ces personnels qui touchent en moyenne 814 euros depuis « l'historique » augmentation du mois dernier qui verra une hausse de salaire de 5 à 41 euros ; autant dire une aumône !!!! Qui peut se satisfaire de tels salaires indécents. En dessous de 1500 euros, tout salaire est indécent pour une personne qui se lève et part travailler tous les jours.

Si le nombre d'AESH était en adéquation avec le nombre d'élèves notifiés, l'idée serait intéressante, notamment pour guider les élèves vers l'autonomie. Or, nous sommes tous témoins du manque récurrent d'accompagnants. Les classes sont souvent organisées pour pallier le manque d'AESH et les élèves notifiés regroupés pour « dépenser » le moins d'heures d'accompagnement possible. Ainsi, il n'est pas rare pour un AESH d'accompagner 3 ou 4 élèves aux besoins très différents en même temps. L'aide est saupoudrée mais la vitrine préservée : chaque élève bénéficie bien d'une compensation !

Les PIAL ont accentué cette mutualisation précaire : les AESH peuvent être déplacés du jour au lendemain, pour combler le départ d'un collègue, ou pour accueillir au pied levé un nouvel élève. Cette hyper-mutualisation démolit liens de confiance, habitudes de travail, projets... mis en place avec les équipes pédagogiques et les élèves.

Le rapport d'une commission d'enquête (www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/ceincleh/l15b2178_rapport-enquete) alertait dès 2019 sur les dérives du PIAL et de la mutualisation, en pointant du doigt la politique de la CDAPH.

Sous cet éclairage, le SNALC constate que la mutualisation relève bien plus de l'économie budgétaire que de l'intérêt des élèves. Il ne faut pas faire de l'inclusion un prétexte, il faut s'en donner les moyens ; salaires, formations, recrutements.

Aussi le SNALC attend-il avec impatience le groupe de travail promis par Mme la DRH pour cette fin d'année. Il espère y disposer de données officielles pouvant servir d'indicateurs de réussite pour les PIAL, et pas seulement d'un listing des établissements appartenant aux différents PIAL de l'académie...

Pour terminer, nous souhaitons rendre un hommage solennel à M. Dominique Mollo, qui vient de nous quitter, au terme de 3 ans de lutte courageuse contre la maladie. Commissaire paritaire pour le SNALC, il a su jusqu'à son dernier souffle, accomplir sa fonction d' élu, avec dévouement et abnégation. Nous le remercions pour son engagement, et souhaitons apporter tout notre soutien à sa famille endeuillée ; force et courage à son épouse et à ses enfants.

